

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 10 décembre 2014

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, A. GRANADOS, MT. ODRAT, M. PELAGOR-DUMOUT, D. MEZY, H. JANIN, D. BUTHION, A. GRES, F. VALOT, A.GODET, I. MAURIN, O. HIRSCH, L. RELAVE H. FANJAT, J. SOULIER, M. DELORME.

EXCUSE(S) : I. NGUYEN (a donné pouvoir à MT ODRAT), J. MAILLEUR (a donné pouvoir à J. SOULIER)

ABSENT(S) : G. AZZOPARDI

SECRETAIRE : I. MAURIN

La séance est ouverte à 19H30

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Madame le Maire procède à l'appel nominal des conseillers et appelle à candidature pour les fonctions de secrétaire de séance.

I. MAURIN se porte candidate et est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 61 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNAL 2014

Rapporteur : Madame le Maire

Vu la délibération n° 2014/010 du 28 février 2014 portant approbation du budget primitif communal pour l'année 2014 ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 3 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DEPENSES - Chap 012 – Charges de personnel		+ 42 000 €
D6411 – Personnel titulaire		+ 10 300 €
D6413 – Personnel non titulaire		+ 13 800 €
D6453 – Cotisations caisses retraite		+ 10 300 €
D6455 – Cotisations assurances personnel		+ 3 400 €
D6454 – Cotisations ASSEDIC		+ 1 000 €
D6451 – Cotisations URSSAF		+ 900 €
D6456 – Cotisations FNC suppl. familial		+ 800 €
D6331- Versement de transport		+ 700 €
D6218 – Autre personnel extérieur		+ 400 €
D6336- Cotisation CNG, CG de la FPT		+ 400 €

DEPENSES - Chap 022 – Dépenses imprévues	- 21 000 €	
DEPENSES - Chap 65 : Autres charges gestion courante D6554 – Contribution organ. regroup.	- 1 000 €	
RECETTES – Chap 013 – Atténuations de charges R6419 - Remb. rémunérations personnel	- 20 000 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable.

La séance est levée à 19H50

Le Maire
Marielle MOREL

